

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Retiré

**AMENDEMENT**

N° II-AC123

présenté par

Mme Descamps, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot ,  
 M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,  
 Mme Sophie Métadier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill, M. Villiers,  
 M. Warsmann et M. Zumkeller

-----

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Culture »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Patrimoines	0	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 000 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	1 000 000
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les écoles de danse ont fortement souffert de la crise sanitaire. Elles sont restées fermées très longtemps et beaucoup ont été fragilisées voire mises en danger car la plupart d'entre elles sont des associations qui n'étaient pas éligibles aux aides de l'État. Même à la reprise, certaines disciplines n'ont pas pu reprendre car elles ne permettent pas de respecter les distanciations sociales ; c'est le

cas de la danse de couple par exemple. Cet amendement d'appel vise à proposer au Gouvernement de faire un geste en leur direction et à les soutenir via une subvention exceptionnelle.

Cet amendement entend attribuer 1 000 000 euros en AE et en CP à l'action 02 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » au détriment de l'action 07 « Fonctions de soutien du ministère » au sein du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture ».

Cette réduction a pour but de se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finance qui oblige, lorsque l'auteur d'un amendement souhaite augmenter les crédits d'un programme, à diminuer les crédits d'un autre programme d'autant.

Il n'est pas envisagé de restreindre les moyens accordés aux politiques du ministère de la Culture, mais bien d'appeler à l'attribution de moyens en soutien aux écoles de danse.